

COMMUNIQUE N° 150 /MFPTRA-MSPS

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

ET

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Informent les candidates et candidats déclarés admis au concours national de recrutement direct régional du personnel médical, paramédical, administratif et d'appui session du 19 avril 2016 pour le compte du ministère de la santé et de la protection sociale que la date de prise de service à leur poste d'affectation respectif est fixée au **19 juin 2017 à 07 heures 00**.

Les chefs de service auprès desquels sont affectés lesdits candidats sont tenus de leur délivrer une attestation de prise de service conformément à l'effectivité de cette présence au poste à compter de la date ci-dessus indiquée.

NB : Les candidats déclarés admis et qui ne prendront pas service dans les trente (30) jours qui suivent la date officielle de prise de service, seront considérés comme ayant abandonné leur poste et purement et simplement remplacés.

Fait à Lomé, le 02 juin 2017

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



Moustafa MIJIYAWA

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA REFORME
ADMINISTRATIVE



Gilbert B. BAWARA